



MÉTROPOLE
ÉCOLOGISTE
CITOYENNE
& SOLIDAIRE

Groupe d'élus de la Métropole européenne de Lille

Monsieur Georges François Leclerc,
Préfet du Nord

Monsieur Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Lille, le 7 septembre 2022

Objet : organisation de possibles délestages sur le territoire métropolitain

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président,

En raison de la situation énergétique, le gouvernement annonce des délestages tournants cet hiver, en cas de vague de froid. Cette annonce soulève plusieurs questions sur lesquelles nous souhaiterions avoir des éléments d'informations.

La MEL, autorité organisatrice de distribution de l'électricité, contrôle l'état des réseaux et le bon accomplissement des missions de service public déléguées à ENEDIS. En sa qualité d'autorité concédante, elle doit être associée aux réflexions sur la mise en œuvre de ces coupures. Les élus métropolitains, en première ligne pour expliquer la situation aux habitants et habitantes de la métropole, devraient également être informés.

Dans ce contexte, nous souhaiterions connaître le travail mené entre le concessionnaire, les services de l'État et la MEL sur l'organisation de ces délestages et les mesures mises en œuvre sur notre territoire.

Sur un plan plus technique, quels sont les plans ou scénarios de délestages envisagés ? La MEL et les services de l'État se sont-ils assurés que le gestionnaire du réseau dispose d'un inventaire des postes télé-opérables parmi les 5 109 postes de transformation HTA-BT situés sur la MEL (donnée CRAC ENEDIS-EDF 2020) ? Et, le cas échéant, quels sont les moyens humains envisagés pour la mise en œuvre des mesures de déstage pour les postes non télé-opérables ou en cas d'échec de la télé-opération ? Comment s'assure-t-on que ces moyens humains ne grèveront pas ceux nécessaires à la sécurité et au fonctionnement du reste du réseau ? Notamment, quel sera l'impact sur les délais d'intervention en cas d'avarie sur le réseau ?

L'arrêté du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestages sur les réseaux électriques, toujours en vigueur, prévoit le maintien d'un service prioritaire pour certaines catégories d'utilisateurs. Ces

derniers sont-ils d'ores et déjà identifiés ? En particulier, l'exhaustivité du recensement des patients à haut risque vital effectué par l'ARS a-t-elle été vérifiée ? Sommes-nous assurés de les tenir à l'écart de potentiels délestages ? Comment ? Des simulations ont-elles été mises en œuvre pour vérifier la faisabilité des scénarios ?

Enfin, comment l'impact des délestages éventuels sur la signalisation routière ou l'éclairage public est-il apprécié et quel est le lien mis en place avec les communes et les services en charge de la voirie ?

Comptant sur l'information que vous saurez nous apporter sur ce dossier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Pauline Ségard,
Présidente du groupe Métropole Écologiste
Citoyenne et Solidaire



Stéphane Baly,
Conseiller métropolitain

